Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 5 NOV. 2026
ID : 062-216203497-20261102-2026031D-DE

République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

n° 2026 031

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 Novembre 2026 – n°3

Par suite d'une convocation en date du 28 octobre 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Lundi 02 Novembre 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire

Etaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mr Guy BILLET Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mme Anne-Sylvie FLAMENT, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, Mr Gérard GUILBERT, Mme Dany BILLET, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Gladys TIRACHE à Mr Erwyn CARON, Mme KREPULEC Patricia à Mme Séverine VERPRAET

Absents excusés : Mr Chamrong CHEAM

Absents : ----------

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,
Le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal a été approuvé
Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.
Mme Séverine VERPRAET a ainsi été élue secrétaire de séance.

Objet : SIVOM Compétence Parc matériel de fêtes

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Exprimés 18
Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-7 du CGCT

Vu les statuts du SIVOM de la communauté du Béthunois, tels que modifiés et approuvés par arrêté préfectoral du 18 octobre 2021

Considérant que le SIVOM Communauté du Béthunois, établissement public à la carte, offre aux communes des compétences optionnelles reprises aux statuts,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de FOUQUEREUIL d'adhérer à la compétence reprise aux statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois : Electricité des manifestations festives, au titre de la compétence Parc de Matériel des fêtes.

Sur proposition du Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents

- D'adhérer à la compétence SIVOM de la Communauté du Béthunois suivante :
 - Electricité des Manifestations festives au titre de la compétence Parc matériel de fêtes.
- De transfèrer cette compétence au SIVOM de la communauté du Béthunois à compter du 1er Janvier 2027.

Fait à FOUQUEREUIL les jour, mois et an que dessus
Le Maire,

MAIRIE DE FOUQUEREUIL (P-d-C)

Fabrice PEREIRA